



Déclaration liminaire CAPA du 16 mars 2017

Après 3 ans de discussions et de négociations, le décret instituant le corps des psychologues de la maternelle à l'université est enfin paru au Journal officiel du 2 février. Nous nous réjouissons de cette avancée historique pour la profession, revendication forte portée depuis bon nombre d'années par la FSU et d'autres organisations professionnelles. De nombreux messages et témoignages reçus montrent que les collègues savent ce que représente ce décret, avec des missions clairement réaffirmées au service des adolescents, des familles, des jeunes adultes, dans les établissements et dans les CIO. Ce décret ancre notre profession encore davantage dans le champ de la psychologie au sein de l'Éducation nationale. Il nous donnera encore plus de légitimité dans les actions que nous menons au quotidien pour accompagner les élèves dans la construction de leur projet personnel de formation et dans la contribution à la réussite de tous les élèves. Il ne s'agit pas d'un changement ou d'un bouleversement des missions mais bien de leur réaffirmation officielle.

Le SNES reste néanmoins vigilant quant aux textes d'application à venir afin que ceux-ci établissent une égalité de traitement indemnitaire et de temps de travail entre les Psy-EN des 2 degrés et qu'ils respectent ce qui a été acté lors des réunions du GT14, autant sur les missions que sur la pérennité des CIO. Nous attendons également avec beaucoup d'intérêt le fruit des discussions concernant le contenu de la formation de Psy EN, ainsi que l'évolution des centres de formation.

Un effort est annoncé pour l'ouverture de postes aux concours, mais on est encore loin du compte lorsque l'on sait que pour les Psy-EN du 2nd degré, ce sont plus de 1 000 postes qui sont occupés par des contractuels. Parallèlement, les nombreuses fermetures et regroupements de CIO sont autant de mesures qui vont à l'encontre même des missions que le décret nous assigne ! Tout n'est donc pas réglé.

C'est aujourd'hui la dernière CAPA avancement, et de manière historique la première campagne de promotion à la hors-classe pour notre profession. Nous saluons l'engagement du MEN, tenu auprès de nos commissaires paritaires nationaux, d'ouvrir cette campagne dès cette année. Ainsi un certain nombre de nos collègues au 11^{ème} échelon depuis longtemps pourront en bénéficier avant leur départ à la retraite.

Au niveau académique, nous désapprouvons que cette campagne n'ait pas été évidente à saisir pour les collègues, les consignes n'ayant pas toujours été très claires. Certains d'entre nos collègues ont fait remonter que leur CV ne faisait pas apparaître toutes les données de leur parcours, tandis que d'autres regrettaient que leurs modifications n'aient pas été prises en compte.

Par ailleurs et plus contestable encore, l'envoi de la fiche de synthèse pour l'accès au grade de DCIO laissant apparaître le rang de classement du promu n'aurait pas dû avoir lieu, provoquant parmi nos collègues des réactions d'insatisfaction, de ressentiment, d'incompréhension par rapport aux critères pris en compte.

Par ailleurs, nous regrettons le choix du MEN qui conduit à déconnecter, pour la suite, l'accès au grade de DCIO à la hors-classe alors que cela avait été évoqué dans les travaux du GT 14 et clairement demandé par le SNES à chaque occasion. Le MEN n'a pas tenu ses engagements et cela a pour conséquence de ne pas permettre à chaque collègue devenant DCIO d'accéder à la hors-classe. Le SNES-FSU continue à demander que ces derniers bénéficient de la hors-classe en plus du contingent des 10 %.

Ces prochains jours, nous devrions recevoir la note de service fixant les modalités de candidature pour les futurs DCIO. Le SNES continue de demander à ce que les opérations se fassent dans les conditions habituelles assurant l'égalité entre collègues et la transparence des procédures. Dans ce cadre, nous souhaiterions également avoir des précisions sur l'évolution des postes de DCIO sur l'académie.

Ces dernières semaines, nous avons dû mettre en garde les collègues face aux annonces de mutation anticipées par le biais des SMS envoyés par le MEN.

Alors que les collègues vivent ces instants avec beaucoup d'anxiété, comment peut-on décemment transmettre des informations susceptibles d'évoluer - la CAPN se tenant 3 semaines plus tard et les élus du personnel travaillant pour étudier toutes les situations difficiles afin de proposer des améliorations dans le respect de l'équité entre tous - et alors même que les syndicats sont censés garder ces projets confidentiels ?

Nous vous demandons de faire remonter au MEN notre profond mécontentement quant à ces méthodes. D'autant plus que, sans celles-ci, le MEN aurait évité cet incompréhensible dysfonctionnement informatique ayant entraîné l'envoi de SMS à des collègues n'ayant pas demandé de mutations !

Beaucoup de collègues DCIO ou CO-Psy nous remontent une pénibilité au travail entre les missions qui ne cessent de s'élargir, de s'accumuler et le peu de temps pour les mener à bien, ne laissant alors pas toujours la possibilité de répondre avec efficacité aux demandes et besoins du terrain. Nous espérons que le cadre du nouveau corps permettra de poser des limites claires à ce que l'on nous demande de faire.

Concernant, enfin, le SPRO, Service Public Régional d'Orientation, nous continuons à demander à ne laisser aucune confusion planer quant aux compétences et missions respectives des services de l'Etat d'une part, des autres organismes d'autre part.